

Compte-rendu du Conseil de l'UFR des Sciences de Santé Séance plénière du Mardi 21 février 2023

Présents : Victorin AHOSSI, Guillaume BELTRAMO, Amandine CHIRADE, Claude-Henri CUNIT, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Géraud DUCOIN, Laurence DUVILLARD, David ERIMUND, Mathis FOURCHE, Marjolaine GEORGES, David GUILLIER, Romane LARIVE, Marc MAYNADIE, Franck MENETRIER, Romane PHILIPPOT, Maxence ROULLIAT, Alexandre MELOUX, Valentine REMY, Maxime SAMSON, Alexis SIMONOT, Angela STRATAN, Narcisse ZWETYENGA, Catherine VERGELY, Maéva WENDREMAIRE ;

Via Teams : Pablo ORTEGA-DEBALLON, Hervé DEVILLIERS, Philippe FAGNONI, Katia MAZALOVIC, Claire TINEL ;

Excusés : Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Florence BOUYER, Vanessa COTTET, Marie-Pierre GUENFOUDI, Philippe GUERIT, Cyprien GUILLOT, Carine HENRIOT, Jean-Marie HEYDEL, Didier HONNART, Caroline HOUTMANN, Agnès JACQUIN, Céline LAURENT, Eric LESNIEWSKA, Marie-Catherine MORGANT, Frédéric PELLERIN, Alexia ROULAND, Jean-Charles SCHIFERDECKER, Françoise TENEBBAUM ;

Absents : Anaïs CARNET, Dimitri CHESNEAU, Valentin DERANGERE, Anne-Marie GARCIA, Anaïs GOUTERON, Gautier HUREAU, Yamina KROUK, Mai-Li LADRANGE, Lucie LIGIER, Anaïs LOUISET, Hugo MOREY, Thomas MOUILLOT, Thierry MOULIN, Lucie PORTERET, Camille VERGNON.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 24 janvier 2023

II. INFORMATIONS GENERALES

- Décrets et Arrêtés

III. FINANCES

- Attribution d'un financement par Dijon Métropole
- Convention de reversement 2022-2023 entre le CHU Dijon et l'uB
- Convention de formation et de reversement entre l'Association « Stop aux violences sexuelles 37 » et le Département Universitaire de Maïeutique
- Convention de mise à disposition temporaire de matériel aux étudiant(e)s en odontologie
- Convention de reversement 2022-2026 CHU-CGFL-uB

IV. SCOLARITE

- Compte-rendu du comité pédagogique de Médecine
- Compte-rendu du comité pédagogique de Pharmacie
- Compte-rendu du comité pédagogique d'odontologie

V. ANATOMIE

- Projet de statuts du Département d'Anatomie

VI. PHARMACIE

- TED et la promotion de la filière de pharmacie

La séance est ouverte à 17h00 par Marc MAYNADIÉ, Doyen.

I – Approbation du compte-rendu du conseil d’UFR du 24 janvier 2023

En l’absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

II – Informations générales/Textes ministériels

➤ TEXTES REGLEMENTAIRES

LOI no 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme (1) NOR : SPRX2136314L

1. Cette évolution de la formation résulte du protocole d'accord avec les syndicats représentatifs des sages-femmes et la fédération hospitalière de France signé le 22 septembre 2021 avec notamment le ministre de la santé Olivier VERAN. Il prévoyait notamment l'allongement d'une année de la durée des études, en introduisant une sixième année de formation, à compter de la rentrée 2022. Cette année supplémentaire crée de ce fait un troisième cycle de maïeutique qui sera sanctionné par une thèse d'exercice (et non plus par un mémoire) donnant délivrance du "diplôme français d'Etat de docteur en maïeutique" qui se substituera au "diplôme français d'Etat de sage-femme".
Le référentiel de formation ainsi que la durée de ce 3ème cycle seront fixés par voie réglementaire.
Le référentiel de formation des 1^{er} et 2^{èmes} cycles sera aussi révisé en conséquence pour être mis en œuvre pour la rentrée 2024, avec application aux étudiants qui débiteront la 2ème année après le 1er septembre 2024.
2. La loi confirme que les études de maïeutique théoriques et pratiques sont "organisées par les universités au sein des UFR de santé ou au sein d'une composante qui assure la formation de médecine", de façon à "permettre aux étudiants de participer effectivement à l'activité hospitalière" (nouvel article L635-1 du code de l'éducation). Auparavant cette formation pouvait être organisée au sein des universités "par dérogation et sous réserve de l'accord du Conseil régional".
A cette fin, et d'ici à la fin juillet 2023, le Gouvernement devra remettre au Parlement un rapport "dressant l'état des lieux de l'intégration de la formation de sage-femme au sein de l'université".
3. En conséquence et à compter du 1er septembre 2027, les articles L4151-7, L4154-7-1, L4151-8 et L4151-9 du code de la santé publique seront abrogés : ils concernaient le financement, par la région, des Ecoles et de la formation (en fonctionnement, en équipement et en

rémunération des personnels des écoles) via un "budget spécifique", ainsi que l'attribution des aides aux étudiants.

4. Les sages-femmes titulaires d'un emploi de Maîtres de conférences ou de Professeur des universités (mono-appartenant) consacrent "la totalité de leur activité professionnelle aux fonctions de soins en maïeutique, à l'enseignement et à la recherche". Elles exercent leur activité de soins en milieu hospitalier ou en ambulatoire. Un décret en Conseil d'Etat fixera ces modalités d'application ainsi que les conditions de leur recrutement comme de l'exercice de leurs fonctions.

Marc MAYNADIÉ propose de penser à une nouvelle circonscription comme la Médecine, la Pharmacie et l'Odontologie

Arrêté du 16 janvier 2023 fixant la liste des centres pour les épreuves classantes nationales en médecine au titre de l'année universitaire 2023-2024 - NOR : SPRN2302742A

Décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - M. SAMUEL (Didier) NOR : ESRR2302807D

Arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités de versement de l'indemnité compensatrice prévue aux articles R. 6153-1-9 et R. 6153-12 du code de la santé publique NOR : SPRH2231825A

L'indemnité compensatrice mentionnée est versée par l'établissement au sein duquel l'étudiant effectue son stage au dernier jour de l'année de référence.

Le montant forfaitaire brut par jour de l'indemnité compensatrice est fixé comme suit :

- pour les internes : 70 euros ;
- pour les docteurs juniors : 90 euros.

Décret no 2023-71 du 6 février 2023 portant dispositions relatives au temps de travail des étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie NOR : SPRH2223159D

Il instaure :

- Un dispositif de pénalité financière à l'encontre des établissements publics de santé qui ne respectent pas la réglementation relative au temps de travail des étudiants de 3e cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie et
- Prévoit les conditions de sa mise en œuvre, notamment l'organisation d'une procédure contradictoire entre l'établissement et l'agence régionale de santé.
- Par ailleurs, ce décret précise les modalités de décompte des congés annuels des étudiants de troisième cycle et d'indemnisation des jours de congés annuels non pris.

Le CHU a mis en place un relevé d'horaires. Les internes ont demandé un repos avant la garde, repos qui existe après la garde.

➤ INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mme Marine JEANTET a été nommée directrice générale de l'Agence de la biomédecine à compter du 1er février 2023

V - Finances (conf. Annexe)

5 points étaient inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

1. Attribution d'un financement par Dijon Métropole pour l'acquisition du dispositif de simulation chirurgicale Simlife® (44 609,00 €).
2. Convention de reversement 2022-2023 entre le CHU Dijon et l'uB relative à la prise en charge par l'uB des frais de formation professionnelle dispensés par le Centre de Simulation à destination des personnels du Département Universitaire de Maïeutique (réanimation du nouveau-né en salle de naissance + cours théorique MA4) pour un total de 5 210,52 €.
3. Convention de formation et de reversement entre l'Association "Stop aux violences sexuelles 37" et le Département Universitaire de Maïeutique relative à la prise en charge de l'intervention de Madame Chantal CHARRON dans l'unité d'enseignement (UE 13 optionnelle) "Dépistage et prise en charge des violences faites aux femmes" pour un total de 6 heures équivalent TD et frais de mission éventuels.
4. Convention de mise à disposition temporaire de matériel aux étudiant(e)s en odontologie précisant les conditions de mise à disposition de trousse par l'UFR et les obligations des emprunteurs en cas de dégradations constatées suite à un usage anormal imputable à ces derniers (perte, casse ou dégradation importante...) entraînant le rachat total ou partiel du matériel.
5. Convention de reversement 2022-2026 CHU-CGFL-uB en conséquence du recrutement par l'uB d'un(e) technicien(ne) de recherche affecté(e) exclusivement au contrat de Chaire de Professeur Junior d'Emeric LIMAGNE et dans le cadre du projet de recherche et d'enseignement « Rôle des cellules immunitaires innées en immuno-oncologie » (enveloppe de 160 k€ entre le 01/12/2022 et le 30/11/2026).

Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

VI- SCOLARITE

- Approbation du compte-rendu du comité pédagogique de Médecine du 20 février 2023

Les points suivants ont été abordés :

- Le cahier de charges des demandes d'agrément pour les stages des externes du 2^{ème} cycle (Pierre-Emmanuel CHARLES). Ce document est validé et sera proposé aux nouveaux candidats pour l'encadrement des étudiants en 1^{er} et 2^{ème} cycles. Les dossiers seront examinés en Commission Gardes et Stages.
- Séminaire de sensibilisation au handicap intégré au service sanitaire : besoin d'un avis du comité pédagogique (Vanessa COTTET et Laurence FAIVRE).

Le point est validé en séance du comité pédagogique.

- Un cours de droit aux étudiants de Médecine, sur le modèle des cours dispensés en maïeutique et à l'IFMK a été proposé par Jean-Louis ALBERINI. Cette proposition n'a pas été retenue par le CPM.
- Renforcer la formation d'orthoptie et peut-être envisager un modèle avec un campus territorial de Strasbourg à Dijon régi par une convention (Maxence ROULLIAT).
Pour l'instant, cette proposition n'est pas retenue par le CPM.
- Création de l'UE anatomie et physiologie pour la rentrée 2023-2024 (David GUILLIER et Charles GUENANCIA).
Cette UE Engagement est prévue à partir du 1^{er} cycle et pourra être comptabilisée pour les points de parcours au 2^e cycle. Un total de 180h, initialement prévu, paraît un volume trop élevé. Monsieur GUILLIER et Monsieur GUENANCIA doivent se concerter avec Monsieur SAMSON, avant de les intégrer dans les Fiches Filières, pour la rentrée 2023-2024.
- Accès passerelles,
- Développement de l'enseignement de la douleur auprès des étudiants de santé (Marc MAYNADIÉ)
- La création d'une commission restreinte, lors de la Commission des Gardes et des Stages, pour examiner les demandes de dérogation pour les stages du 2^{ème} cycle, a été approuvée en séance (Pierre-Emmanuel CHARLES et Angela STRATAN).

Maxence ROULLIAT précise que si les doublants ont préalablement validé leur stage de Médecine générale, il n'est pas nécessaire pour eux de refaire le stage de Médecine Générale.

Katia MAZALOVIC valide le point en séance.

Le Professeur MAYNADIÉ indique que tout sera mis en œuvre pour améliorer l'accès à la BU pour les prochaines années.

Le Doyen interroge l'assemblée quant à l'abonnement à John Libbey. A date, 800 connexions sont enregistrées, ce qui est peu par rapport aux autres abonnements.

L'abonnement représente 9 000€ partagés entre le CHU et l'UFR des Sciences de Santé.

L'abonnement ne sera pas renouvelé.

- Approbation du compte-rendu du comité pédagogique de Pharmacie du 7 février 2023

Les points suivants ont été abordés :

- Informations générales (Eric LESNIEWSKA et Catherine VERGELY)
- Résultat Internat 2022-2023
- Questions des étudiants
- Comité restreint

Le Professeur MAYNADIÉ demande quand seront publiées les vidéos capsules réalisées par la filière Pharmacie sur le site de l'UFR. Il indique ne pas être satisfait des délais de traitement du service Communication.

Marc MAYNADIÉ indique qu'il y a une problématique de recrutement. L'ensemble des enseignants sont concernés par le non remplacement des départs en retraite.

Le Doyen suggère de faire une projection à 5 ans.

- Approbation du compte-rendu du comité pédagogique d'odontologie du 26 janvier 2023

Les points suivants ont été abordés :

- Représentation étudiante
- Compte-rendu de la Conférence des Doyens d'Odontologie
- Bilan des examens du 1er semestre
- Discussion modalités du contrôle de connaissances
- Présentation et validation des groupes de travail sur la maquette pédagogique
- Réception des locaux provisoires et installation du matériel pédagogique
- Questions diverses
- Annexes

Le comité pédagogique de la circonscription Odontologie s'est déroulé en présence des étudiants. Une présentation de l'organisation des étudiants en corpo a été réalisée.

Le Professeur MAYNADIÉ propose à la corporation des étudiants en Odontologie de suivre une formation afin de connaître leurs droits et leurs devoirs.

Le Professeur AHOSSI a été reçu par le Président du Conseil de l'Ordre et son adjointe en présence du Professeur MAYNADIÉ. Ils veulent accompagner les étudiants dans leur scolarité.

Le Professeur AHOSSI est invité à la conférence des Doyens. Pour la conférence, une question subsiste quant au rattachement de la circonscription d'Odontologie à celle de la Médecine. L'objectif de la conférence est d'uniformiser les échanges sur la formation des étudiants en France.

Les notes de la promotion oscillent entre 13/20 et 17/20. Le Professeur AHOSSI indique que les TP ont démarré dans de bonnes conditions.

Un groupe pédagogique va être mis en place afin de réfléchir à la cohérence du programme.

Les étudiants demandent un peu plus d'approche personnalisée : certains étudiants sont très rapides par rapport à d'autres sur la sculpture, le dessin, ...

VII. ANATOMIE

- Projet de statuts du Département d'Anatomie

David GUILLIER doit rendre un dossier au Ministère.

A Dijon, nous enregistrons 30 dons du corps par an.

Le système semble à revoir en France.

Un compte-rendu annuel sera à présenter en Conseil d'UFR.

Le projet a été validé à l'unanimité.

VIII. PHARMACIE

- TED et la promotion de la filière de pharmacie

Les étudiants de Pharmacie ont indiqué aux membres du comité pédagogique de Pharmacie leurs difficultés à s'intégrer au sein de l'organisation du Tutorat des Etudiants de Santé de Dijon (TED), composé majoritairement d'étudiants de Médecine.

Le TED ne favorise pas la promotion de la filière de Pharmacie.

Maxence ROULLIAT se propose de remonter le point au conseil d'administration du TED pour une meilleure représentativité des filières ;

IX. Divers

Le Doyen a présenté le module de Santé environnementale de Guillaume BELTRAMO. Il sera non obligatoire dans un premier temps.

Par ailleurs, Monsieur MAYNADIÉ demande à Monsieur BELTRAMO d'organiser un atelier « La Fresque du Climat » au sein de l'UFR, un samedi matin, prochainement.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.